

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 27 SEPTEMBRE 2021
PROCÈS-VERBAL N° 3**

Page 21

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 à la salle polyvalente.

Madame Pascale Dalla Piazza ouvre la séance à 20 h 00 et salue les membres du conseil communal et de la municipalité. Elle salue la presse en la personne de M. Greco pour La Région et remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle, particulièrement pour cette séance avec les tables.

Mme Dalla Piazza rappelle que selon les prescriptions COVID, le port du masque est obligatoire sauf pour l'oratrice ou l'orateur.

Elle donne la parole à la secrétaire, Mme Pauline Héritier, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de votants : 42

Excusés : Mesdames Burdet Marianne, Gander Zoé, Messieurs Hochstrasser Sylvain, Krieger Bernard, Mermod Cyril, Pirolo Daniele, Porchet Christophe.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

La présidente excuse également MM. les municipaux Gabriel David et Alexandre Lecourtier.

a. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 30 août 2021

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

Le procès-verbal n° 2 de la séance du 30.08.2021 est accepté à l'unanimité.

b. Communications de la Présidente

- *Votations* : Un point concernant les votations du 26 septembre 2021, avec quelques résultats pour Yvonand. Yvonand a suivi la tendance nationale en rejetant l'objet 1 « Initiative populaire du 2 avril 2019 'Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital' » avec 61,47 % de NON. Le refus est sensiblement inférieur à la moyenne nationale qui était de 64,9 % et à la moyenne cantonale de 61,6 %. Les électrices et électeurs d'Yvonand ont approuvé par contre l'objet 2 « Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous) » avec 64,3 % de OUI, un peu moins que le canton de Vaud avec 65 % et légèrement plus que le résultat national qui était de 64,1 %. Pour rappel, le bureau de vote s'est tenu pour la première fois dans le SAS de l'administration communale, à notre entière satisfaction. Nous avons eu 4 votants.
- *Classeur du conseil* : Les classeurs ont été préparés par l'administration communale. À l'issue de la séance, les nouveaux membres du conseil sont priés de venir vers le bureau du conseil afin de prendre le classeur qui leur revient.
- *Salle pour les commissions* : Suite aux réaménagements de l'administration communale, la salle des commissions n'existe plus. Celle-ci est remplacée par la salle PAY qui se trouve dans le bâtiment de la Petite Amérique, le bâtiment de la voirie. Cette salle peut bien évidemment être réservée auprès du greffe.

- *Prise de parole pendant les séances de conseil* : Lorsqu'un membre du conseil souhaite prendre la parole, il est prié de venir devant l'assemblée et de parler avec le micro. Bien que cela puisse paraître fastidieux, cela permettra autant à la secrétaire qu'à toutes les conseillères et conseillers d'entendre distinctement.
- *Inauguration de la statue* : En ce qui concerne la statue dédiée aux récipiendaires du Prix du Mérite, son inauguration aura lieu jeudi 30 septembre pendant le marché.

M. Hubert Vermot

La date de l'inauguration a été reportée pour plusieurs raisons. Bien que la sculpture fût terminée par l'artiste et le socle par les travaux publics, quelques éléments manquaient. Des éléments fournis par des entreprises externes, notamment les plaquettes des noms des récipiendaires qui seront posées sur la sculpture, ont tardé pour diverses raisons. Ces pièces auraient certes pu être posées après. De plus, nous étions un peu courts au niveau de l'information au niveau du public, de la presse et des invitations personnelles à tous les lauréats. La date du 10 septembre n'était pas non plus idéale car cela tombait sur le repas de fin de législature des conseillères et conseillers communaux qui auraient difficilement pu assister aux deux événements. L'inauguration aura lieu à 18 h 00.

- *Cinq droits de proposition* : Il y a cinq droits de proposition : l'interpellation, le postulat, la motion, la question ou simple vœu et le projet de règlement et décision. Lors de la dernière séance, nous avons eu le dépôt d'une motion qui s'est avéré ne pas en être une. Je me suis alors rendu compte que je n'avais pas procédé correctement. En effet, le dépôt d'une motion, d'un postulat, d'une interpellation, d'un projet de règlement ou décision doit être porté à l'ordre du jour de manière à ce que le conseil puisse voter valablement sur la prise en considération puis éventuellement sur le renvoi à une commission ou son renvoi immédiat à la municipalité. De ce fait, lorsque vous désirez déposer une motion, je vous prierai d'en avvertir la présidente ou la secrétaire du conseil le plus rapidement possible avant la séance de manière à ce que l'on puisse modifier l'ordre du jour de la séance ou l'adapter en conséquence. La DGIAIC (Direction générales des affaires institutionnelles et des communes) a publié tout récemment sur le site dédié à l'aide-mémoire dont nous avons parlé lors du dernier conseil des schémas qui présentent la manière de traiter les cinq droits de proposition des membres d'un conseil et je vous invite à aller les consulter¹. En effet, souvent, une interpellation peut suffire car il suffit qu'elle soit soutenue par cinq membres du conseil pour être renvoyée à la municipalité. Une motion, comme l'avait signalé le syndic lors de la précédente séance, ne peut être déposée que si elle concerne un objet de la compétence du conseil communal.
- *Adresse mail du conseil communal* : Merci de prendre note de l'adresse du conseil communal : conseil@yvonand.ch.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Mme Dalla Piazza donne lecture de la lettre de démission de M. André Baudat, conseiller communal, au 30 septembre 2021. Le groupe UDC est prié de proposer une personne pour remplacer M. Baudat, nouveau membre qui sera assermenté lors du prochain conseil.

¹ [Droit de proposition des conseillers communaux - DGAIC](#)

d. Communications de la Municipalité

M. Romano Dalla Piazza

Travaux concernant Niédens-Dessous : Les travaux préparatoires avant pose et réfection du tapis ont été en grande partie réalisés sur les deux tiers du tronçon entre l'entrée de Niédens côté Donneloye jusqu'au carrefour. Les travaux préparatoires sur l'autre bout de tronçon, c'est-à-dire depuis le carrefour en direction d'Yvonand, vont être réalisés dès cette semaine. La date définitive pour la pose du tapis n'est pas encore arrêtée, mais cela sera réalisé sur la semaine du 11 au 15 octobre, puisque l'entreprise se retire à cette date. Il faut par conséquent que les conditions météorologiques permettent la pose durant cette semaine du 11 au 15 octobre. Actuellement, d'autres tâches sont en train d'être réalisées par l'équipe de voirie, comme par exemple des accès pour le bus de ramassage scolaire, des accès pour les agriculteurs qui doivent livrer leur lait et des accès pour tous les privés. Des travaux préparatoires sont donc en train d'être faits. Je ne sais actuellement pas par où les gens vont pouvoir passer, mais chaque riverain aura une possibilité d'accès durant cette période. La pose du tapis sera en principe effectuée sur deux jours. La dernière étape qu'il restera à faire sera celle d'annoncer cette fermeture à la DGMR qui devra s'assurer que la signalisation du chantier soit adaptée et faite dans les délais légaux.

Ordre du jour

1. Préavis 2021/14 Arrêté d'imposition pour l'an 2022.

Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/14 dont les conclusions sont :

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, dont les taux sont indiqués sur la formule annexée.

OUI – 42 NON – 0 ABST – 0

Le préavis 2021/14 est accepté à l'unanimité.

2. Préavis 2021/16 Octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, législature 2021 – 2026.

Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/16 dont les conclusions sont :

1. d'accorder à la municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6, de la loi sur les communes du 28 février 1956, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021 – 2026, de statuer sur les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers.
2. d'accorder à la municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021 – 2026, de procéder à des acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers, d'un montant de **CHF. 30'000.00** au maximum par cas, conformément aux dispositions de l'article 4, chiffres 6 et 6bis, précité.

3. d'autoriser dans ce but la municipalité à ouvrir un compte spécial intitulé « acquisitions d'immeubles et études diverses », dont le plafond est fixé à **CHF 100'000.00** par année comptable et comptabilisé après chaque transaction.
4. dans son rapport annuel sur la gestion, la municipalité rendra compte des opérations traitées au bénéfice des deux autorisations délivrées ci-dessus.

OUI – 42 NON – 0 ABST – 0

Le préavis 2021/16 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis 2021/17 La compétence à accorder à la municipalité pour la législature 2021 – 2026 d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.

Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/17 dont les conclusions sont :

1. d'accorder à la municipalité, la compétence financière pour la législature 2021-2026, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles fixées à CHF 60'000.00 par poste du budget et par an.

OUI – 42 NON – 0 ABST – 0

Le préavis 2021/17 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis 2021/18 Octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021 – 2026.

Dépôt de préavis.

M. Philippe Moser

Il s'agit du préavis 2021/15 entaché d'une erreur déposé puis retiré lors du dernier conseil concernant une demande de notre part de nous accorder une autorisation de plaider qui nous permet de nous présenter devant les tribunaux, en cas de nécessité absolue, sans devoir vous en référer et demander une autorisation au cas par cas. Cela se fait très couramment et cela s'est déjà fait dans cette commune lors de la dernière législature.

Mme Dalla Piazza

Pour ce préavis, c'est une commission ad hoc qui devra siéger.

5. Préavis 2021/19 Compléments de charges sur les comptes : 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau » et 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue ».

Dépôt de préavis.

M. Viktor Zeiter

J'ai constaté dans les conclusions de ce préavis que le montant au point 4 ne correspond pas au montant de la table du dessus. De plus, la numérotation des conclusions est erronée. La commission des finances devra par conséquent amender le préavis.

6. Interventions individuelles

M. Anthony Marzolini

Vous avez certainement tous lu dans la presse l'attaque informatique qui a touché la commune de Rolle cet été par des pirates informatiques, connus sous le nom de Vice Society. Pour rappel, le groupe a lancé un ransomware sur les serveurs de la commune. Celle-ci n'ayant pas payé la rançon, les pirates ont publié toutes les données sur le darknet. Ces données étaient des données

concernant les citoyens. Le groupe a annoncé qu'ils allaient s'en prendre à d'autres communes, Yvonand n'est donc pas à l'abri d'une telle attaque. L'élément le plus faillible dans un système informatique, c'est l'humain. Il est donc très important d'être conscients des risques que l'on encourt si l'on ne prend pas très rapidement des mesures pour se protéger. J'ai plusieurs questions :

- Est-ce que le personnel de la commune a été formé, dans le cas contraire est-ce qu'un plan de formation va être mis sur pied ?
- Est-ce que des audits ont déjà été menés sur l'infrastructure de la commune ?
- Est-ce que l'intégrité des données des habitants de la commune est assurée ?
- Est-ce que la commune dispose des outils et informations nécessaires pour réagir en cas d'attaque ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. Philippe Moser

Pour vous rassurer, on a déjà été attaqué... En fait, nous avons été informés d'une tentative d'attaque sur notre réseau informatique et avons pu réagir suffisamment tôt pour s'assurer que l'intrusion soit impossible. Cela a bien sûr eu des conséquences. Au niveau de l'administration, chaque collaborateur a été informé et des mesures de prudence ont été édictées. Évidemment, comme dans la problématique de l'armement, il faut attendre qu'une arme soit développée pour développer la défense. C'est toujours compliqué de développer une défense avant de connaître l'arme qui va nous attaquer. Nous espérons donc pouvoir tenir comme cela. Sachez aussi et c'est une information en primeur, que l'on est en passe de signer une convention avec la ville d'Yverdon pour rejoindre leur service informatique. Dans le cadre du comité des syndicats et plus précisément au niveau de la commission sur la cohésion régionale, nous avons demandé à ce que la ville d'Yverdon réfléchisse à l'opportunité d'accueillir des communes au niveau de son service informatique. La plupart des communes, comme celle d'Yvonand, ne dispose pas de spécialiste. Au niveau des municipaux, M. Olivier David s'y connaissait un peu, nous autres y touchons un peu, mais nous n'avons de loin pas les connaissances nécessaires. Au niveau des collaborateurs de la commune, nous n'avons pas encore les moyens de nous payer les services d'un informaticien. Dès lors, nous travaillons avec une société externe avec laquelle nous sommes plus ou moins contents, mais qui est assez onéreuse. Nous avons donc entamé des discussions avec Yverdon et ces discussions ont abouti aujourd'hui à une convention que nous sommes en passe de signer. Cela signifie que, à l'avenir, ce sera le service informatique de la ville d'Yverdon qui gèrera notre hardware et software et qui s'occupera également de toutes les problématiques de sécurité au niveau du réseau et des sauvegardes. En plus, cela coûtera moins cher. Nous sommes donc assez satisfaits de ce que l'on vient de réaliser. Contrairement à ce que l'on avait imaginé au début (nous pensions que leur service informatique ne pourrait accepter que des communes de taille suffisante et non des petites dans lesquelles le service informatique pourrait se résumer uniquement au PC du secrétariat), cette possibilité est offerte à l'ensemble des communes du district Jura-Nord vaudois. Cela nous permet de rejoindre une structure qui a un poids suffisant quand il faudra discuter ou négocier l'achat de matériel ou de logiciel. De même, lorsque l'on peut avoir des soucis avec certains logiciels métiers comme ceux utilisés lors de séances de municipalité par exemple, si c'est une secrétaire de chez nous qui appelle, nous ne sommes pas pris au sérieux. Cependant, la facture du temps passé nous est adressée... Quand on a donc le poids du service informatique d'une grande ville, le dialogue est un peu différent et les retours sont en principe bien meilleurs. Cette problématique d'attaque informatique est donc prise au sérieux et nous interpelle depuis déjà un bon nombre d'années. Nous sommes aujourd'hui très contents d'avoir trouvé une solution qui soit vraiment professionnelle.

M. Nicolas Liechti

J'ai une question concernant le préavis 2020/03 « Crédit d'étude pour la création du PPA Les Plages » : j'aimerais avoir des informations sur la planification de ce PPA. J'en ai dans le cadre de la commission d'urbanisme, mais ce ne sont pas des informations forcément partagées à l'ensemble du conseil. J'aimerais par conséquent avoir un état des lieux de l'avancée du projet et savoir quand il sera abouti.

M. Guy-Daniel Beney

Ce sujet a effectivement été discuté à la commission d'urbanisme. Le PA (plan d'affectation) des plages a été travaillé à la municipalité avec notre mandataire. La municipalité a finalisé ce document, l'a retourné au mandataire qui l'a transmis au canton pour un examen préliminaire. On vient de recevoir le retour du canton qui devra rendre réponse, de tête, d'ici mi-décembre. Ils ont dès lors 3 mois pour rendre une réponse sur cet examen préliminaire. Ensuite le canton le retourne à la commune avec les éventuelles remarques, ce qui donne à la commune la possibilité de l'adapter ensuite pour un examen préalable. Cela retourne au canton. Il y aura un premier préavis auprès du conseil pour valider cet examen préalable. La population concernée sera également consultée. Une fois que le conseil l'aura validé, il y aura une enquête publique, puis la validation finale par le canton. La procédure est longue, mais nous sommes contents d'avoir pu déposer l'examen préliminaire cet été.

La procédure est encore plus longue pour le PACom et le PDCom car le secteur traité et les différents thèmes sont bien plus importants et bien plus conséquents. Mais là aussi je peux vous dire que l'examen préliminaire finalisé par la municipalité est chez notre mandataire. Nous supposons qu'il va partir cet automne auprès du canton, puis suivre le même processus. La procédure sera encore plus lourde car c'est l'ensemble de la population qui sera intégrée au processus. On ne voulait pas l'intégrer trop rapidement, ni d'ailleurs les diverses commissions en question, car on préférerait déjà que le canton nous donne les bases. Si l'on soumet trop vite aux commissions ou à la population, on ne sait pas si la direction que l'on a prise est la bonne. Surtout avec l'évolution de la LAT qui change en permanence (nous venons de recevoir la quatrième révision du Plan directeur cantonal), cela peut peut-être influencer et modifier tous les documents sur lesquels nous travaillons.

Mme Myriam Omenetto

J'aimerais vous poser une question de la part de Mme Zoé Gander, excusée ce soir. Cela concerne le recyclage du mobilier de l'administration communale. Suite au préavis 2021/06, j'avais proposé à la municipalité de penser au recyclage du mobilier encore en état qui ne sera pas conservé. Les travaux allant bon train ou étant terminés, il serait intéressant de savoir ce que les autorités communales ont décidé de faire de ces meubles non utilisés. Merci.

M. Philippe Moser

Soyez rassurés, ce mobilier n'est pas encore à la STRID. Il encombre actuellement presque tout le volume du garage qui se trouve derrière l'administration communale. Nous avons cherché plein de solutions en Suisse, en vain. J'ai donc donné aujourd'hui toutes les coordonnées d'une personne avec laquelle j'ai déjà travaillé au niveau de la HEIG. Cette personne travaille dans une association ici en Suisse qui emmène du mobilier au Sénégal. Pour avoir vu des photos et des vidéos du mobilier que la HEIG avait donné, je sais que ce matériel sera là-bas extrêmement bien utilisé. Nous allons donc voir quel est son intérêt. D'habitude, c'était plutôt du mobilier scolaire, dans ce cas c'est du mobilier administratif, à voir si cela les intéressera aussi. Si cette piste-là ne fonctionne pas, nous en chercherons une autre.

Nous passons au contre-appel.

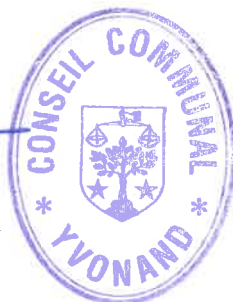
Excusés : les mêmes.

La séance est close à 20 h 46. La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le 8 novembre 2021, toujours dans cette même salle.

La Présidente



Pascale Dalla Piazza



La Secrétaire



Pauline Héritier